

Lausanne, le 02 juin 2026

Communiqué de presse

Bon sens vaudois

Le 14 juin, 2x NON au salaire minimum et OUI au contre-projet

Les deux initiatives sur le salaire minimum soumises au vote le 14 juin menacent l'emploi, l'apprentissage et le partenariat social qui font la force du canton de Vaud. Les députés du PLR, du PVL et de l'UDC se sont réunis aujourd'hui et appellent les Vaudois à rejeter ces textes excessifs et à soutenir le contre-projet équilibré élaboré par le Conseil d'État et le Grand Conseil.

Personne ne conteste l'importance de conditions salariales dignes. Le débat porte en réalité sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, et sur les conséquences qu'un salaire minimum cantonal pourrait avoir pour l'emploi, la formation et l'activité économique. Le contre-projet répond précisément à cet objectif en introduisant un salaire minimum cantonal tout en préservant les mécanismes qui font la force du modèle suisse : le dialogue entre employeurs et employés, les conventions collectives de travail et la prise en compte des réalités propres à chaque branche.

Les deux initiatives imposeraient un système uniforme qui ne tient aucun compte des spécificités des PME, des commerces de proximité, de la restauration, de l'artisanat ou encore de l'hôtellerie. Dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts et des charges administratives, cette approche affaiblit des secteurs déjà fortement sous pression.

« Introduire un salaire minimum uniforme sans tenir compte des spécificités de chaque branche rigidifie un système qui fonctionne aujourd'hui de manière plus fine et plus ciblée. », *Florence Bettschart-Narbel, présidente du PLR Vaud*

Préserver les conventions collectives et les perspectives pour les jeunes

Le contre-projet offre au contraire une réponse pragmatique. Il permet d'introduire un salaire minimum là où cela est nécessaire tout en faisant primer les conventions collectives négociées entre partenaires sociaux. Cette approche protège également les acquis obtenus dans les CCT, tels que le 13e salaire, les vacances supplémentaires, les formations professionnelles ou encore les congés parentaux. Il prévoit aussi des exceptions, notamment pour les jobs d'étudiants ou les stages.

Comment voter correctement le 14 juin ?

Les partis de centre-droite recommandent aux électrices et aux électeurs de :

- Voter NON à l'initiative constitutionnelle ;
- Voter NON à l'initiative législative ;
- Voter OUI au contre-projet du Grand Conseil ;
- Choisir le contre-projet à la question subsidiaire.

Le 14 juin, les Vaudoises et les Vaudois ont l'occasion de soutenir une solution équilibrée qui protège les travailleurs tout en préservant les emplois, l'apprentissage et le partenariat social. Refusons les initiatives excessives et choisissons la voie du bon sens et du compromis vaudois.

Contacts :

Florence Bettschart-Narbel, présidente du PLR Vaud, députée, 076 347 08 87

Nicolas Suter, chef du groupe PLR au Grand Conseil, député, 076 559 00 71

Votation populaire du 14 juin 2026

Bulletin de vote

Cochez la case de votre choix au stylo noir ou bleu.
Pour voter BLANC, laissez les deux cases vides.
Pour corriger, remplissez entièrement la case concernée pour l'annuler.
Le bulletin est NUL s'il contient d'autres inscriptions.

Votation fédérale

- 1 Acceptez-vous l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions I (initiative pour la durabilité) » ? Oui Non
- 2 Acceptez-vous la modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil (LSC) ? Oui Non

Votation cantonale

- 1 Acceptez-vous l'initiative populaire constitutionnelle « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » ? Oui Non
- 2a Initiative : Acceptez-vous l'initiative populaire législative « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » ? Oui Non
- 2b Contre-projet : Acceptez-vous le contre-projet législatif du Grand Conseil « Loi sur le salaire minimum » ? Oui Non
- 2c Question subsidiaire : si l'initiative législative et le contre-projet législatif sont acceptés par le peuple, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ? Initiative C.-Projet

smic-vd-non.ch



1 et 2a : NON

Les deux initiatives sont extrêmes et déconnectées de la réalité. Elles augmentent les charges pour les PME et donc les prix.

VOTEZ 2x NON AUX INITIATIVES

2b : OUI

Le contre-projet est un compromis vaudois qui prend en compte notre tissu économique. Il protège le dialogue entre syndicats et patronat et garantit les emplois pour nos jeunes.

VOTEZ OUI AU CONTRE-PROJET

2c : CONTRE-PROJET

Garantissons l'acceptation du contre-projet. Si les initiatives et le contre-projet sont acceptés, la question subsidiaire permet d'assurer que c'est bien le contre-projet pragmatique qui sera appliqué. A la question subsidiaire :

COCHEZ « CONTRE-PROJET »